

SAISON 2026-2027

Heures d'ouverture

Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Dimanche de 9 h à 12 h

Lundi de 9 h à 12 h

Mercredi de 14 h à 17 h



Tarifs FFTir saison

Jeune de 7 ans à 17 ans : 105 €

Junior 18 /20 ans : 165 €

Étudiant : 195 €

Dame & Senior : 225 €

Couple : 380 €

Location Arme Adulte : 50 €

Location Arme Enfant : 40 €

Droit Entrée : 50 €

Une participation à la vie du club (PVC) de 55 € est demandée pour les catégories junior, dame et senior (étudiant inclus). Cette somme est remboursable à l'issue de la tenue d'une permanence.

Carte 2ème club : 105 € Droit Entrée : 25 €

Tireurs occasionnels : 15 € la séance, limité à 2 fois/an.

Attention : Une demande d'autorisation préalable doit être adressée impérativement PAR SMS à la présidente 72 heures avant la séance.



UN PEU D'HISTOIRE

La SOCIÉTÉ DES TIREURS MÂCONNAIS est la plus ancienne association sportive de notre cité. Créée 1870, elle est toujours aussi active.



LE CLUB

Il compte environ 500 membres pratiquant le tir de loisir ou en compétition à la carabine, au pistolet et à l'arbalète.

Les disciplines d'hiver sont pratiquées au stand 10m, à la carabine, au pistolet à air comprimé et à l'arbalète.

L'été, les tirs se déroulent également en extérieur à 50 m pour la carabine et au pistolet libre et à 25 m pour les armes de poing.

Les compétiteurs entament la saison officielle par les championnats départementaux qualificatifs pour les régionaux. Puis le classement national des régionaux permet aux meilleurs d'accéder aux championnats de France.

Des challenges non officiels sont également proposés au sein du club ou en interclubs.

Les différents stands sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

PLAN D'ACCÈS AU STAND



École de tir



Une école de tir fonctionne le mercredi après-midi et le samedi après-midi de 14 à 17h. Elle permet la formation à la carabine et au pistolet.

Dès l'âge de 7 ans, les jeunes peuvent ainsi découvrir la progression et les valeurs du programme « Cibles couleurs ».



Adresses utiles

Présidente :

Pascale CLEMENT

☎ 06 20 71 28 92

Web master

Jacques TAVERNIER

☎ 06 09 90 08 48

Trésorier :

Olivier BOURGEOIS

☎ 06 69 67 71 23

Pour les renouvellements de licence

Il est impératif que le compte EDEN soit créé avant la réinscription.

La demande de licence ne pourra être validée que si le tireur a déposé sur son compte EDEN (<https://eden.fftir.org/>) un certificat médical autorisant la pratique du tir de moins de 3 mois.



Pour les nouveaux adhérents

Les inscriptions sont enregistrées exclusivement le samedi après-midi et le dimanche matin à partir du 12 septembre et en octobre (le reste de l'année sur RDV).

La demande de licence ne pourra être validée que si l'adhérent est en possession d'un certificat médical de moins de 3 mois autorisant la pratique du tir, lors de l'inscription.

Une vérification d'identité sera effectuée sur présentation de la carte d'identité ou du passeport, seules pièces officielles admises.

*L'inscription entraîne obligatoirement la création d'un compte **EDEN** avec photo et adresse courriel.*

Aucun remboursement ne sera effectué après attribution d'un numéro de licence.

SOCIÉTÉ DES TIREURS MÂCONNAIS

Rue Léo LAGRANGE CHAMPLEVERT

71000 MÂCON Tél : 06 18 35 02 89

<https://www.societedetir-macon.com>

SOCIÉTÉ DES TIREURS MÂCONNAIS

STM



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

